

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 20 MARS 2019

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : PANINI Béatrice

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 10/10/2018

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (6 voix pour et 2 abstentions)

- **décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

II – MODIFICATION DES STATUTS DU SDES (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE)

Mr le Maire fait part du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en terme de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le Conseil Syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013
- l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point nécessitera simplement une délibération du comité syndical,
- l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires

Vu le projet des statuts du SDES,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité d'approuver les modifications statutaires du SDES

III - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 1 abstention
- **Approuve** le compte administratif de 2018

Fonctionnement

• Dépenses	205 843.14 €
• Recettes	419 302.94 €
• Excédent	213 459.80 €
• Résultat antérieur	345 720.14 €
• Résultat global	559 179.94 €

Investissement

• Dépenses	325 376.75 €
• Recettes	169 648.03 €
• Déficit	- 155 728.72 €
• Résultat antérieur	- 147 749.65 €
• Résultat global	- 303 478.37 €

V - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **559 179.94 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	213 459.80 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	345 720.14 €
Résultat à affecter	559 179.94 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 303 478.37 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 3 600.00 €
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 307 078.37€
Affectation	559 179.94 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	307 078.37€
Report en fonctionnement R 002	252 101.57 €
DEFICIT REPORTE D 002	

QUESTIONS DIVERSES

Mme PION Laure fait un point concernant la GEMAPI et les travaux prévus dans la vallée.

La séance est levée à 19h30

A Notre Dame du Cruet,
le 22 mars 2019

LE MAIRE

